



## Effondrement sol suite à dégât des eaux, responsabilité?

Par **Elodilu**, le **17/10/2016** à **08:13**

Bonjour.

Je viens faire part d'une situation qui m'est arrivée et qui me pourrit la vie.

Le 4 mars 2016, je loue mon appartement à une nouvelle locataire et le 5 mars, cette dernière m'appelle pour m'informer que le sol de ma salle de bains s'est effondré chez mon voisin du dessous (intervention des pompiers).

Mes voisins du dessous m'avaient alerté d'une fuite provenant de mon appartement l'été précédent, mais après intervention d'un plombier, ce dernier me confirme que la fuite ne vient pas de chez moi.

2 experts d'assurance interviennent après l'effondrement et s'aperçoivent que des poutres en bois constituent la structure de mon sol et que ces dernières étaient mangées par des champignons et m'indiquent que ce sont d'anciens dégâts des eaux qui sont à l'origine de la création de ce champignon qui a mangé la poutre au fil des années...

Suite à cela, les experts n'arrivent pas à déterminer d'où vient la fuite et donc aucune responsabilité n'est reconnue.

Quelques semaines plus tard, ma voisine du dessous m'appelle pour me signifier qu'il y a une nouvelle fuite. Je l'informe que l'eau est coupée chez moi dans l'attente de la réfection de mon appartement et que cela ne peut donc pas venir de chez moi.

Mais je m'aperçois que les fuites se produisent lors de fortes pluies.

J'en informe le syndic de copropriété qui a fait faire une recherche de fuite, mais cela ne viendrait de nulle part!

Résultat, aucune responsabilité engagée et c'est la copropriété qui doit régler le montant des travaux!

Cette situation dure depuis mars, les travaux sont presque terminés, mais cela me met dans une situation financière difficile (pas de locataire depuis mars donc perte sèche de loyer + prêt immobilier qui court toujours sans possibilité de le suspendre avant mars + prise en charge d'une partie des travaux à hauteur de mes tantièmes qui représentent quand-même 2100€ + réfection de ma salle de bains à ma charge).

Quels sont les recours possibles pour prétendre à un minimum d'indemnisation?

Merci beaucoup pour votre aide.